

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL220

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 76, substituer aux deux occurrences du mot : « désignés », le mot : « nommés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.